



Crise du COVID-19

Chers collègues,

Une nouvelle visioconférence relative à la gestion de la crise du COVID-19 présidée par le DGPN en présence du DRCPN, du DCRFPN, de la SDRHL de la DCSP, un représentant de la PP et du conseiller social du DGPN a été organisée ce jeudi après-midi avec l'ensemble des responsables des organisations syndicales du périmètre DGPN.

Cette visioconférence a été l'occasion pour le DGPN de diffuser à l'ensemble des participants l'instruction ministérielle relative à l'organisation de l'activité du MI en phase de déconfinement que nous vous joignons.

Il nous a également informés qu'il nous envoyait à l'issue de cette réunion la note DGPN déclinant cette instruction (également jointe) qui doit faire l'objet d'une diffusion générale.

La note du ministre spécifiquement dédiée au port du masque, qui était prévue dans les meilleurs délais (cf compte rendu du CTM), reste encore en attente d'un arbitrage de la part du ministère de la Santé avant sa communication aux effectifs.

Le DGPN a cependant énoncé les grandes orientations de l'organisation qu'il met en place pour la reprise d'activité:

1 - Faire en sorte que, le 11 mai, 100 % des effectifs reprennent afin qu'il n'y ait pas une police à deux vitesses.

2- Cet objectif doit cependant être apprécié au regard des situations individuelles et locales qui permettront des aménagements décidés au plus près des spécificités locales.

C'est pourquoi une progressivité dans la reprise pourra être envisagée lorsque les contraintes particulières la dictent (problèmes de transport, de gardes d'enfants etc...).

3- Chaque situation individuelle devra être examinée et traitée avec la plus grande attention dans le cadre d'un dialogue social particulièrement nourri.

4- Des moyens adaptés seront mis à disposition des services (visières, masques, plexiglas, hygiaphone ...) afin de veiller à la priorité absolue : la sécurité sanitaire des agents.

5- Aménagements des rythmes et des modes de travail :

-Le télétravail devra continuer à être privilégié lorsqu'il sera possible;

- L'étalement de plages horaires devra être envisagé pour la mise en œuvre du respect des règles de distanciation.

6 -Chaque direction centrale devra décliner dans son périmètre la note DGPN afin de l'adapter aux spécificités des missions.

Les différentes prises de paroles des responsables syndicaux présents ont fait ressortir les problématiques saillantes suivantes :

1/ L'ensemble des syndicats a déploré l'étroitesse des délais imposés pour cette reprise qui engendrera de nombreuses difficultés liées au manque de temps nécessaire à une préparation concertée d'un tel déconfinement.

La communication, la veille du week-end de 3 jours, de l'instruction ministérielle annoncée lors du CTM du 30 avril, est pour le moins affligeante quand on sait que les chefs de service sont chargés d'en appliquer ses grandes lignes dès lundi prochain.

2/ La grande majorité des syndicats a manifesté son opposition à l'approche ministérielle qui ne fait que recommander le port du masque pour les usagers qui seront amenés à pénétrer dans les locaux de police (même si chacun comprend qu'une personne sans masque doit être prise en charge en cas d'urgence).

Ainsi, le syndicat Alliance PN a annoncé qu'il donnerait comme consigne à ses adhérents de refuser d'accueillir des usagers non porteurs de masque.

Notre organisation a affirmé que, compte tenu de la possibilité offerte à tous les commerçants d'imposer le port d'un masque au sein de leurs magasins et de l'obligation qui va être prononcée de porter un masque dans les transports en commun, il nous paraît légitime de faire en sorte de rassurer et de sécuriser les effectifs en imposant ce port aux usagers qui devront fréquenter les locaux de police.

Les chefs de service vont devoir affronter nombre de difficultés matérielles et psychologiques pour mettre en œuvre cette reprise progressive dans l'urgence (note diffusée 3 jours avant le 11 mai). Cette obligation contribuerait, selon nous, à générer une relative sérénité lors de la mise en application de ce plan de retour à l'activité.

De manière plus générale, le SICP a demandé solennellement au DGPN d'inciter l'ensemble des directions centrales à faire preuve de beaucoup d'écoute et d'attention aux remontées des chefs de services locaux qui vont certainement se retrouver quelquefois bien seuls face à des prises de décisions éminemment complexes.

En effet, l'adaptation de la reprise d'activité aux particularismes locaux va nécessairement imposer aux chefs de service de chercher à concilier les contraintes privées et sanitaires avec l'obligation de reprise rapide d'une activité normale.

Leur positionnement particulièrement difficile les amènera nécessairement à trancher et à susciter, parfois, de l'incompréhension de la part des personnels mais également de leur hiérarchie.

C'est pourquoi, la complexité des situations et l'urgence dans laquelle elles doivent être traitées doit justifier un accompagnement particulier de tous les chefs de service qui en ressentiront le besoin afin d'éviter des conflits intestins inutiles et épuisants.

Enfin, le SICP a demandé au DRCPN de veiller à ce que les services support soient particulièrement mobilisés afin de pouvoir répondre aux besoins exceptionnels lors de la remise en marche des services à plein régime.

Une fois encore, des moyens dont seront dotés les services dépendra fortement la sérénité des effectifs chargés de la mise en œuvre du plan de reprise d'activité.

Le DGPN nous a garanti que le maximum serait fait, notamment dans le cadre du réapprovisionnement en masques puisque 2 millions supplémentaires ont été commandés.

Sincèrement,

Olivier BOISTEAUX,
Président du SICP

Jean-Paul MEGRET et Mickaël TREHEN,
Secrétaires nationaux

